



Rubrique: Marché financier

Sous-rubrique: Autorisation du mandataire général pour les assurances

Date de publication: SHAB 08.04.2021

Date d'échéance prévue: 08.04.2026

Numéro de publication: FM03-0000000089

Entité de publication

Eidgenössische Finanzmarktaufsicht (FINMA), Laupenstrasse 27, 3008 Bern

Autorisation du mandataire général pour les assurances Martin Menzi, Tryg Forsikring A/S, Ballerup, Zweigniederlassung Zürich (Schweiz)

Organisation concernée:

Tryg Forsikring A/S, Ballerup, Zweigniederlassung Zürich (Schweiz)

CHE-450.081.563

Fraumünsterstrasse 16

8001 Zürich

Indications sur la procuration générale:

Date de la décision : 25.03.2021

Remarques juridiques:

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) a autorisé la nomination du mandataire général (art. 4, al. 2, let. g, de la loi fédérale du 17 décembre 2004 sur la surveillance des entreprises d'assurance [LSA; RS 961.01].

Les pouvoirs du mandataire sont éteints.

Remarques juridiques complémentaires:

Comme il s'agit d'une première nomination, il n'y avait jusqu'ici aucun mandataire général.